

Rôle de la séance publique du 02/10/2025 à 09h30

Président : Monsieur EVEN**Assesseurs** : Madame AVENTINO et Monsieur COZIC**Greffier** : Madame SZYMANSKI

RAPPORTEUR PUBLIC : M. FREMONT

01) N° 2400693 **RAPPORTEUR : Mme AVENTINO**

Demandeur M. X

Me NUNES

Défendeur PREFECTURE DU VAL-D'OISE

Requête de M. X contre le jugement n° 2317204 du 12 février 2024 par lequel le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise a rejeté sa demande tendant à l'annulation de l'arrêté du 22 décembre 2023 par lequel le préfet du Val d'Oise lui a fait obligation de quitter le territoire français sans délai, a fixé le pays à destination de cette mesure d'éloignement et lui a interdit de retourner sur le territoire français pour une durée d'un an.

02) N° 2401658 **RAPPORTEUR : M. EVEN**

Demandeur Mme X

SCP FEDARC AVOCATS

Défendeur CONSEIL REGIONAL D'ILE DE FRANCE UNITE
AFFAIRES JURIDIQUES, MARCHES, QUALITEREINHART MARVILLE
TORRE

Requête de Mme X en vue d'obtenir l'exécution de l'arrêt 20VE03087 rendu le 29 juillet 2021 par la cour administrative d'appel de Versailles.

Rôle de la séance publique du 02/10/2025 à 09h45

Président : Monsieur EVEN**Assesseurs** : Madame AVENTINO et Monsieur COZIC**Greffier** : Madame SZYMANSKI

RAPPORTEUR PUBLIC : M. FREMONT

01) N° 2401017 **RAPPORTEUR : Mme AVENTINO**

Demandeur	M. X	Me VIEILLEMARINGE
Défendeur	PREFECTURE D'INDRE ET LOIRE	

(MALI) Demande l'annulation du jugement n°2300881 en date du 21/03/2024 par lequel le tribunal administratif d'Orléans a rejeté sa demande tendant à annuler l'arrêté du 16/02/2023 par lequel le préfet d'Indre-et-Loire a refusé de lui délivrer un titre de séjour, l'a obligé à quitter le territoire français dans un délai de trente jours en fixant le pays de destination.

02) N° 2401192 **RAPPORTEUR : M. COZIC**

Demandeur	M. X	Me GUEREKOBAYA
Défendeur	PREFECTURE DU LOIRET	

(Côte d'Ivoire) Demande l'annulation du jugement n° 2300989 du 20/02/2024 par lequel le tribunal administratif d'Orléans a rejeté sa demande tendant à l'annulation des décisions du 17/01/2023 par lesquelles la préfète du Loiret a refusé de lui délivrer une carte de résident et de lui renouveler son titre de séjour pluriannuel portant la mention « vie privée et familiale ».

03) N° 2400739 **RAPPORTEUR : M. COZIC**

Demandeur	M. X	Me CALVO PARDO
Défendeur	PREFECTURE DU VAL-DE-MARNE	ACTIS AVOCATS

MALI : Demande l'annulation du jugement n° 2400869 en date du 04/03/2024 par lequel le tribunal administratif de Cergy-Pontoise a rejeté sa demande tendant à l'annulation de l'arrêté en date du 18/01/2024 par lequel la Préfète du Val-de-Marne l'a obligé à quitter le territoire français sans délai, a fixé le pays de destination duquel il pourra être éloigné et l'a interdit de retourner sur le territoire français pour une durée de 3 ans

RAPPORTEUR PUBLIC : M. FREMONT

04) N° 2400923

RAPPORTEUR : M. EVEN

Demandeur Mme X

CABINET KOSZCZANSKI &
BERDUGO

Défendeur PREFECTURE DU VAL-D'OISE

Requête de Mme X contre le jugement n°2311647 du 14 mars 2024 par lequel le tribunal administratif de Cergy-Pontoise a rejeté sa demande tendant à l'annulation de l'arrêté du 10 août 2023 par lequel le préfet du Val d'Oise a refusé de lui délivrer un titre de séjour, l'a obligée à quitter le territoire français dans un délai de trente jours et a fixé le pays d'éloignement.

05) N° 2401151

RAPPORTEUR : Mme AVENTINO

Demandeur M. X

Me WAK-HANNA

Défendeur PREFECTURE DE L'ESSONNE

MAROC : Demande l'annulation du jugement n° 2310759 du 4 avril 2024 par lequel le tribunal administratif de Versailles a rejeté sa demande tendant à l'annulation de l'arrêté du 29 novembre 2023 par lequel le préfet de l'Essonne a rejeté sa demande d'admission exceptionnelle au séjour, l'a obligé à quitter le territoire français dans un délai de trente jours et a fixé le pays de destination.

06) N° 2401193

RAPPORTEUR : Mme AVENTINO

Demandeur M. X

Me BILLEL ZEKRI

Défendeur PREFECTURE DES YVELINES

Requête de M. X contre le jugement n° 2200896 du 4 avril 2024 par lequel le tribunal administratif de Versailles a rejeté sa demande tendant à l'annulation de l'arrêté du 6 décembre 2021 par lequel le préfet des Yvelines a retiré la décision lui ayant délivré un certificat de résidence algérien pour la période du 1er février 2019 au 31 janvier 2029.

07) N° 2401197

RAPPORTEUR : M. COZIC

Demandeur Mme X

Me LIENARD-LEANDRI

Défendeur PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

Requête de Mme X contre le jugement n° 2404582 du 5 avril 2024 par lequel le magistrat désigné par le président du tribunal administratif de Cergy-Pontoise a rejeté sa demande tendant à l'annulation de l'arrêté du 28 septembre 2023 par lequel le préfet des Hauts-de-Seine l'a obligée à quitter le territoire français sans délai, a fixé le pays de destination et lui a interdit le retour sur le territoire français pour une durée de deux ans.

RAPPORTEUR PUBLIC : M. FREMONT

08) N° 2401233

RAPPORTEUR : M. COZIC

Demandeur M. X

Me CHERON

Défendeur PREFECTURE DU VAL-D'OISE

Requête de M. X contre le jugement n° 2314641 du 11 avril 2024 par lequel le tribunal administratif de Cergy-Pontoise a rejeté sa demande tendant à l'annulation de l'arrêté du 18 octobre 2023 par lequel le préfet du Val-d'Oise a refusé de lui délivrer un titre de séjour et l'a obligé à quitter le territoire français dans un délai de trente jours.

09) N° 2401585

RAPPORTEUR : M. COZIC

Demandeur M. X

LEXGLOBE SELARL
CHRISTELLE
MONCONDUIT

Défendeur PREFECTURE DES YVELINES

MAROC : M. X demande l'annulation du jugement n° 2400718 du 13 mai 2024 par lequel le tribunal administratif de Versailles a rejeté sa demande tendant à l'annulation de l'arrêté du 20 décembre 2023 par lequel le préfet des Yvelines a rejeté sa demande de titre de séjour, l'a obligé à quitter le territoire français dans un délai de trente jours et a fixé le pays de destination.

10) N° 2402597

RAPPORTEUR : M. EVEN

Demandeur Mme X

LEXGLOBE SELARL
CHRISTELLE
MONCONDUIT

Défendeur PREFECTURE DU VAL-D'OISE

GHANA : Demande l'annulation de l'ordonnance n° 2410031 en date du 17 septembre 2024 par laquelle le président de la 11ème chambre du tribunal administratif de Cergy-Pontoise a rejeté sa demande tendant à l'annulation de l'arrêté du préfet du Val-d'Oise en date du 19 juin 2024 refusant de lui délivrer un titre de séjour, l'obligeant à quitter le territoire français dans un délai de trente jours et fixant le pays de renvoi.

11) N° 2401586

RAPPORTEUR : Mme AVENTINO

Demandeur M. X

Me BERTHEVAS

Défendeur PREFECTURE DU VAL-D'OISE

CAMEROUN : M. X demande l'annulation du jugement n° 2202832-2302396 du 16 avril 2024 par lequel le tribunal administratif de Cergy-Pontoise a rejeté sa demande tendant à l'annulation de la décision implicite et de l'arrêté du 20 janvier 2023 par lequel le préfet du Val-d'Oise a rejeté sa demande de regroupement familial au bénéfice de son épouse et de ses deux enfants.

RAPPORTEUR PUBLIC : M. FREMONT

12) N° 2401588 RAPPORTEUR : M. COZIC

Demandeur	M. X	Me CHARLES
Défendeur	PREFECTURE DES YVELINES	

MALI : M. X demande l'annulation du jugement n° 2310033 du 13 mai 2024 par lequel le tribunal administratif de Versailles a rejeté sa demande tendant à l'annulation de l'arrêté du 31 octobre 2023 par lequel le préfet des Yvelines a rejeté sa demande de titre de séjour, l'a obligé à quitter le territoire français dans un délai de trente jours et a fixé le pays de destination.

13) N° 2401589 RAPPORTEUR : M. EVEN

Demandeur	Mme X	Me APAYDIN
Défendeur	PREFECTURE DU VAL-D'OISE	

TURQUIE : Mme X demande l'annulation du jugement n° 2317198 du 30 mai 2024 par lequel le tribunal administratif de Cergy-Pontoise a rejeté sa demande tendant à l'annulation de l'arrêté du 17 novembre 2023 par lequel le préfet du Val-d'Oise a rejeté sa demande de titre de séjour, l'a obligée à quitter le territoire français dans un délai de trente jours et a fixé le pays de destination.

14) N° 2401671 RAPPORTEUR : Mme AVENTINO

Demandeur	M. X	Me DIRAKIS
Défendeur	PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE	

CAMEROUN : M. X demande l'annulation du jugement n° 2310312 du 22 mai 2024 par lequel le tribunal administratif de Cergy-Pontoise a rejeté sa demande tendant à l'annulation, d'une part, de l'arrêté du 14 juin 2023 par lequel le préfet des Hauts-de-Seine a refusé de lui délivrer le titre de séjour sollicité, l'a obligé à quitter le territoire français sans délai, a fixé le pays à destination et lui a interdit le retour sur le territoire français pour une durée d'un an, et d'autre part, de l'arrêté du 5 juillet 2023 par lequel le préfet des Hauts-de-Seine l'a assigné à résidence pour une durée de 45 jours renouvelable une fois, à son domicile et lui a interdit de quitter le département sans autorisation.

15) N° 2401673 RAPPORTEUR : M. COZIC

Demandeur	Mme X	CHAUVIN-HAMEAU-MADE
Défendeur	PREFECTURE DU VAL-D'OISE	

CONGO : Mme X demande l'annulation du jugement n° 2306212 du 22 mai 2024 par lequel le tribunal administratif de Cergy-Pontoise a rejeté sa demande tendant à l'annulation de l'arrêté du 4 avril 2023 par lequel le préfet du Val-d'Oise a rejeté sa demande de titre de séjour, l'a obligée à quitter le territoire français dans un délai de trente jours et a fixé le pays de destination.

16) N° 2401809 RAPPORTEUR : M. EVEN

Demandeur	M. X	Me GUEYE
Défendeur	PREFECTURE DES YVELINES	

(SENEGAL) Demande l'annulation du jugement n° 2209733 en date du 24/04/2024 par lequel le tribunal administratif de Versailles a rejeté sa demande tendant à l'annulation de l'arrêté du 24/10/2022 par lequel le préfet des Yvelines a refusé de lui délivrer un titre de séjour en qualité de parent d'enfant français.

RAPPORTEUR PUBLIC : M. FREMONT

17) N° 2402164 RAPPORTEUR : M. EVEN

Demandeur	M. X	Me DELORME
Défendeur	PREFECTURE DU VAL-D'OISE	

(BENIN) Demande l'annulation du jugement n° 2402175 en date du 11/07/2024 par lequel le tribunal administratif de Cergy-Pontoise a rejeté sa demande tendant à l'annulation de l'arrêté du 24/01/2024, par lequel le préfet du Val-d'Oise a refusé de lui délivrer un titre de séjour, lui a fait obligation de quitter le territoire français dans un délai de 30 jours en fixant le pays de destination.

18) N° 2402754 RAPPORTEUR : M. EVEN

Demandeur	M. X	ROUX ANNE-FRANCE
Défendeur	PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE	

Requête contre l'ordonnance n°2409008 du 17 septembre 2024 par laquelle le président de la 11 ème chambre du tribunal administratif de Cergy-Pontoise a rejeté sa demande tendant à l'annulation de l'arrêté du 21 mai 2024 par lequel le préfet des Hauts-de-Seine l'a obligé à quitter le territoire français dans un délai de trente jours, a fixé le pays de renvoi et a prononcé à son encontre une interdiction de retour sur le territoire français d'une durée d'un an.

19) N° 2500065 RAPPORTEUR : M. EVEN

Demandeur	PREFECTURE DE SEINE-MARITIME DRLP-CONTENTIEUX ETRANGERS	
Défendeur	M. X	

Demande l'annulation du jugement n° 24051117 en date du 10 décembre 2024 par lequel le Tribunal administratif d'Orléans a annulé l'arrêté du 29 novembre 2024 portant refus à M. X de lui délivrer un titre de séjour en l'obligeant à quitter le territoire français sans délai et en lui interdisant le retour sur le territoire français d'une durée de un an.